

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ASSAINISSEMENT - RENOUELEMENT CANALISATION ASSAINISSEMENT SECTEUR PLAINE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAU, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGÉON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Yannick ALLIROL, Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ASSAINISSEMENT - RENOUVELLEMENT CANALISATION ASSAINISSEMENT SECTEUR PLAINE NIORT

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du niortais (CAN) modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 février 2025 ;

Vu la délibération C-102-09-2022, autorisant notamment la signature des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre multi-attributaire relatif aux travaux neufs, d'entretien courant, de raccordements, de réparations des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, lot 2, passé avec COLAS, MRY, SCAM TP, TTPI et notifié le 20/12/2022 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du niortais a programmé le renouvellement du réseau d'assainissement d'eaux usées sur les rues de la Plaine et Alfred de Musset à Niort ;

Considérant que pour la réalisation de ces travaux de renouvellement, il est nécessaire de passer un marché subséquent à l'accord-cadre précité ;

Les travaux sont estimés à 491 420,00 € HT soit 589 704,00 € TTC sur le budget annexe assainissement.

Montant total HT	491 420,00 €
TVA 20 %	98 284,00 €
Montant total TTC	589 704,00 €

Les travaux rue de la Plaine et rue Alfred de Musset consistent en la pose de :

- 165 ml de collecteur gravitaire de Ø 200 mm en grès ;
- 385 ml de collecteur gravitaire de Ø 200 mm en fonte ;
- 23 regards de visite ;
- 36 branchements.

Considérant que le montant maximum de subvention espéré est de 245 710,00 € HT (50 %). ;

Considérant que l'exécution des travaux est prévue selon le planning prévisionnel suivant :

- lancement de la consultation en octobre 2026 ;
- attribution en décembre 2026 ;
- début des travaux le 1^{er} semestre 2027 avec un délai d'exécution de 5 mois (1 mois de préparation puis 4 mois de travaux).

Considérant que la commission d'appel d'offres sera sollicitée pour les critères de choix des offres et pour l'attribution du marché subséquent ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise les travaux de renouvellement proposés ci-dessus ;
- Valide le planning prévisionnel ;
- Autorise le lancement des demandes de subventions et de la consultation des entreprises.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».